

ENQUÊTES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Islam : les mosquées pourront-elles rouvrir le 30 octobre ?

LA mise en œuvre des conditions d'ouverture des lieux de prière paraît assez complexe pour favoriser un retour sans risque dans les mosquées. La question a été abordée lundi à Libreville par les imams du Grand-Libreville au cours d'une réunion convoquée par le président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), Ismaël Ocen Ossa.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LES récriminations de plusieurs imams du Grand-Libreville (Libreville, Owendo, Akanda et Ntoum) sur les conditions d'ouverture des lieux de prières iront-elles jusqu'à compromettre cette échéance du 30 octobre prochain ? La rencontre lundi à la mosquée Hassan-II de Libreville entre ces responsables religieux, convoquée par le président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), Ismaël Ocen Ossa, ayant pour but d'aider les participants à s'imprégner des conditions d'ouverture exigées par le gouvernement, a vu apparaître des réticences quant à la faisabilité de cette reprise. Égrenant les différentes dispositions à prendre par chaque mosquée, comme exigé par les pouvoirs publics, Ismaël Ocen Ossa a souhaité qu'après une si longue interruption, les fidèles perçoivent la reprise des activités dans les mosquées décidée par le gouvernement comme un réel soulagement. C'est dans ce sens, d'ailleurs, qu'il s'est fait fort de rappeler nombre de grands événements religieux ratés depuis

la fermeture des lieux de culte, à cause du Covid-19. En renouant donc avec leurs rendez-vous spirituels, les imams doivent avoir à cœur de ne jamais oublier les précautions inspirées par le souci de préserver les vies humaines. C'est dans ce sens que " le nombre de fidèles a été limité à 30, l'imam lui-même compris ", a tenu à expliquer le président du CSAIG. Mais pour accéder dans la mosquée, il faut montrer patte blanche : passer par le thermoflash, porter un masque, laver les mains, présenter un test Covid-19 négatif, distanciation physique respectée et remplissage d'une fiche de présence. "Le manquement à

"Le risque est grand de prétendre ouvrir sans tracas, car nous connaissons nos fidèles et leurs comportements. Même si nous disons que ce sont les 30 premiers arrivés qui prendront part à la prière du jour, qui pourra l'accepter ?"

ces dispositions de précautions édictées par le gouvernement entraîne de fortes amendes pouvant aller jusqu'à 5 millions de francs, avec d'autres conséquences", devait préciser Ocen Ossa, qui a ajouté qu' "il est possible que les autorités visitent les lieux de prières pour constater la conformité avec les exigences gouvernementales ". Si le tour de table a donné lieu à des points de vue divergents quant à une ouverture des mosquées à la date du 30 octobre, la majorité des participants ont exprimé de réelles appréhensions en ce qui concerne l'applicabilité de ces mesures, restrictives aux yeux de bon nombre de responsables musulmans. Ce d'autant que ceux conviés à cette séance de travail étaient uniquement les leaders religieux des " mosquées de vendredi ", jour saint par excellence de la religion musulmane qui voit un



Les imams réunis à Hassan-II dans l'optique de l'ouverture des mosquées le 30 octobre.

grand nombre de fidèles prendre d'assaut les mosquées. Ce 30 octobre, comment cela va-t-il se passer ? Qui va dire à un fidèle de ne pas entrer pour prier ? À supposer qu'il y ait trois séances de prière journalières, devrait-on remplir la fiche à chaque entrée dans la mosquée ? Que dire de la suspension des offrandes, de la dîme qui doit passer par les moyens d'envoi électroniques ! Autant d'interrogations formulées par des imams, qui traduisent la difficulté de mettre en œuvre les dispositions édictées par les plus hautes autorités. À la question posée de savoir "quels sont les imams qui peuvent être prêts le 30 octobre prochain à ouvrir leurs mosquées ? ", aucune manifestation dans ce sens n'a été enregistrée. "Le risque est grand de prétendre ouvrir sans tracas, car nous connaissons nos fidèles et leurs comporte-

ments. Même si nous disons que ce sont les 30 premiers arrivés qui prendront part à la prière du jour, qui pourra l'accepter ? "C'est pour cela qu'il serait impératif que "dès 10 heures, les imams soient devant les portes des mosquées pour expliquer aux fidèles la conduite à tenir, car nous sommes musulmans et notre conduite ne peut nous conduire à enfreindre les décisions gouvernementales ", a estimé le président Ismaël Ocen Ossa. Le côté pédagogique tiendra donc une place importante dans les jours qui viennent pour convaincre les fidèles de la pertinence des décisions accompagnant l'ouverture des mosquées le 30 octobre prochain. Même si le président du CSAIG pense, à raison, que "d'ici le 30 octobre, les choses peuvent évoluer dans un sens comme dans l'autre ".

Photo : Antoine Essone Ndong

Photo : Bandoma



Pour davantage d'assouplissement



Photo: LRA

Les risques d'une affluence de fidèles difficiles à contenir ont inspiré la prudence.

ENA
Libreville/Gabon

Pour nombre de participants à la rencontre de la Mosquée Hassan-II, en vue d'examiner les possibilités d'ouvrir les mosquées, il faut encore davantage d'allègements des mesures pour rendre la fréquentation des lieux de prières moins problématique. Et si les imams ont freiné des quatre fers pour ne pas ouvrir les mosquées pour le moment, c'est justement à cause de l'évaluation faite entre le caractère très restrictif de ces dispositions gouvernementales et l'engouement légitime des fidèles qu'il serait difficile à canaliser et à contenir dans le strict respect des

mesures de précaution édictées. "Je connais mes fidèles, cela va être difficile", a reconnu devant le CSAIG un imam. Pourtant au niveau des dispositifs matériels, presque toutes les mosquées se sont apprêtées: gels hydroalcooliques, eau de lavage des mains, etc. Mais confrontés aux autres réalités de comportements, de réactions, d'humeurs, d'irascibilité à craindre, il a fallu d'abord attendre avant de décider d'ouvrir. Le souhait porte sur davantage d'allègements de ces dispositions encore contraignantes à leurs yeux, et donc source de moult tracasseries.

De la responsabilité des imams



ENA
Libreville/Gabon

RESPONSABLES des lieux de prières, notamment des mosquées placées sous leur gestion, les imams ont fait montre de prudence lors de la réunion tenue dans la perspective de la réouverture des lieux de prière autorisée par le gouvernement. Déjà, le président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon (CSAIG), Oceni Ossa, leur a rappelé leur statut de premier respon-

sable des fidèles de leurs mosquées respectives. "Votre responsabilité est engagée", leur a-t-il lancé. Certes, la gestion de leur mosquée leur incombe, mais la position d'autorité du CSAIG lui donne un droit de regard pour s'assurer de la prise en compte des exigences fonctionnelles et des éléments de la sérénité du service. Or, ces

idéaux peuvent être remis en cause si le 30 octobre prochain l'ouverture des mosquées donne lieu à des bousculades et autres frictions préjudiciables à l'image de la communauté. Ce rappel de leur responsabilité a donc eu pour effet de remiser quelques vellétés d'ouverture qui auraient pu s'exprimer. Conscients de ce qu'il s'agit là d'une situation sensible, les imams ont acquis la conviction que la retenue constituait la meilleure position à adopter.